L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 26 MAI 1888.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée, de valeur,
—ET—
Terrains vagues, dans le Deuxième et le Troisième Districts.
No 254 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,
Une maison de résidence à un étage, pour famille.
Terrains vagues, rue de la Nouvelle-Orléans, entre Joséphine et Célestine.

Succession de Mme Vve Chs. E. Dubreuil,

No 23,631, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 19 avril 1888, pour le compte de la susdite succession, de la propriété ci-après décrite :—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues **Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital,** ayant 34 pieds de façade rue Bourbon, sur 90 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, borné d'un côté par la propriété de Mme Cucullu et de l'autre côté par la propriété de M. Omer Fortier.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec grande galerie de côté, 5 chambres, office, cabinet et arrière galerie; aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur, grande cour, citerne, hydrant, corridor de chaque côté, etc. La propriété porte le numéro municipal 254 de la rue Bourbon.

2° Trois terrains situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Joséphine, Célestine et l'Avenue de Londres, désignés par les Nos 16, 17 18, mesurant chacun 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue de la Nouvelle-Orléans sur 125 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de 1 et 2 ans garanti par lien du vendeur et privilège ainsi que hypothèque spéciale portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumant le paiement des taxes exigibles en 1888.

Les actes de vente pardevant J. H. Forcelle notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21 28—mai 5, 12, 19, 26.

Succession de Thomas Wiltz.

No 11,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1888, pour le compte de la dite succession: Une moitié d'intérêt indivise dans un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Congrès, Elmire et Remparts, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 12 et mesurant 30 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Congrès, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, voies, servitudes et avantages appartenant au dit lot.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er mai—1,5,12,19,26—2 juin

Meubles, etc.

Succession de Mme Veuve Chas. E. Dubreuil.

No 23,631—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale.—MERCREDI, 30 mai 1888, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au No 254 rue Bourbon, entre les rues Ursulines et Hôpital, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 avril 1888, le contenu du dit local, comprenant un assortiment de meubles de maison etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
20 mai—20 23 26 30

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Effets mobiliers et meubles de maison.

Succession de Henry Schrimpf.

No 23,065.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—LUNDI, 4 juin 1888, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'encan sur les lieux ci-après désignés, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 23 mai 1888 et rendu dans la susdite succession.

Tous les meubles de maison et effets mobiliers appartenant à la dite succession, d'après un inventaire enliassé au bureau des encanteurs et contenu dans la maison rue Broadway entre Troisième et Burthe.

Conditions—Comptant avant livraison.
24 mai—24 26 2 4 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.

Rues Melpomène et Franklin,

Succession de Henry Schrimpf.

No 23,065 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les propriétés ci-dessous désignées, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre,** situés dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Willow, (anciennement Martin), Clara et Felicity Road ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ces lots sont désignés par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit: Le lot No 6 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 5 et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de côté du No 7. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du No 6, et 87 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 8; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, comprenant un cottage résidence en bois.

2° **Deux certains lots,** avec les améliorations, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Jackson et Philip, désignés par les Nos 12 et 13 sur le plan No 152, déposé au bureau de T. O. Starke, ancien notaire de cette ville, adjacent l'un à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur 149 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** formé des arrières portions des lots Nos 1, 2 et 3 du plan ci-dessus et mesurant 28 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur 90 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit d'un an, en billet spécialement garanti par lien du vendeur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement et contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du montant du dit billet, les améliorations devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets; l'acquéreur assumera, en outre, le paiement de toutes les taxes dues exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 mai—24, 26mai—2, 9, 16, 23 juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés dans le Second et Troisième Districts.

No 231 rue Dauphine, Second District,

No 351 rue St. Claude, Troisième District.

No 54 rue Annette. Troisième District.

No 55 rue Union, Troisième District.

Succession de Pierre Perez, No 23,829, Division D.

SAMEDI 16 juin 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mai 1888, les propriétés suivantes, savoir:—

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St. Philippe et Dumaine, étant à une distance de 30 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe; lequel lot de terre mesure 37 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 74 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur.

2° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues St. Claude, Esplanade, Marais et Kerlerec, étant à une distance de 95 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Kerlerec et St. Claude. Le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue St. Claude sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.

Aussi attenant à la susdite propriété une autre portion de terre mesurant environ 10 pieds sur la ligne parallèle à la rue St. Claude et 9 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue de l'Esplanade. Ensemble une bâtisse en bois construite sur la façade faisant face à la rue St. Claude, occupée comme un marché privé; une autre bâtisse à étage dans la cour ayant 4 chambres, hydrant, citerne, etc., etc.

Une partie de cette propriété, 18 pieds de face à la rue sur 23 de profondeur, est louée à bail jusqu'au 17 février 1889 à raison de $10 par mois et payable d'avance, avec privilège de renouvellement pour deux années de plus.

Pour plus de détails se référer au bail au bureau de l'encanteur.

3° Un lot de terre **"avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent"** dans l'ilet compris entre les rues Annette, St. Bernard, Urquhart et Villeré, étant à une distance de 127 pieds 10 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart; lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces 2 lignes.

4° Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Union, Française, Remparts et Bourgogne, étant à une distance de 127 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Union et Bourgogne. Lequel lot de terre mesure 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur 121 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison ayant plusieurs chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
12 mai—12,19,26—juin 2,9,16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés-Cottages

Coin des rues Carondelet et Conery

—ET—

Coin des rues Melpomène et Clara.

Successions de William H. Foster et de Virginia Pettit, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,568.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet. — SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. en date du 3 mai 1888, et rendu dans les successions ci dessus, savoir—

1. **Un certain morceau ou portion de terre,** situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Washington, Carondelet et Conery, désigné par la lettre B, d'après le plan de A. De Armas, député voyer de ville, le 28 mars, 1888. D'après ce plan, le dit morceau ou portion de terre forme l'encoignure des rues Carondelet et Conery et mesure 28 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur 90 pieds de profondeur et de face à la rue Conery, et entre lignes égales et parallèles. Le tout mesure américain. Ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits et voies y appartenant en quelque sorte.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à un étage, bâti en dehors des lignes du lot et retiré de la banquette, et contenant des galeries sur le devant et sur les côtés, chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine, citerne, etc. Se trouvant en face de la résidence du Très Rév. Evêque Galleher. Les chars de la rue Carondelet passent devant. Une demeure confortable dans un beau voisinage.

2. **Deux certains morceaux ou portions** de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Felicité, Clara et Willow, désignés par les lettres B et C, sur un plan annexé pour référence à l'inventaire de la succession de feu Pierre Patterson, dressé par T. G. Eustis notaire en cette ville, le 26 février 1876; les dites portions sont adjacentes et mesurent plus ou moins comme suit: le lot B mesure 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 89 pieds de profondeur et face à la rue Clara, le dit lot formant l'encoignure des rues Melpomène et Clara; le lot C mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 89 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit, à un an, à un billet spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire.
5mai—3 5 12 19 26 juin 2 9

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Reifferscheid.

Bureaux, Chaises, Tables, Coffre-fort, Presse à lettres, Installations à gaz, etc.

—Aussi—

A peu près 1000 livres de coton, une moitié d'intérêt dans une Réclamation contre le Gouvernement des Etats-Unis, et le terme non expiré du bail sur les lieux.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1888, à 10 1/2 heures a. m., sur les lieux, No 48 rue Carondelet, coin Union, (deuxième et troisième étages,) en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 24 avril 1888, dossier No 23,698, pour le compte de la succession de Charles Reifferscheid, à l'encan, il sera vendu—

Un lot d'effets mobiliers et réclamation, aussi le terme non expiré du bail du dit bureau, 48 rue Carondelet. Le tout d'après un inventaire enliassé au bureau du greffier de l'honorable Cour ci dessus mentionnée.

Conditions—Comptant avant livraison.
13 mai—13 20 à la vente

VENTES PAR LE CONSTABLE

Antonio Augusti vs Frederick Gast.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 13,759—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, le SAMEDI 26 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Amour, ou Remparts, St-Antoine, Craps ou Bourgogne et Bagatelle ou Bourbon, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et désigné par la lettre H. sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, en date du 15 mai, 1871, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 avril—27—mai 6 13 20 26.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

LA FARINE DUTAUT
Est le meilleur Aliment des Enfants
35 ans de succès. Elle aide l'allaitement et facilite le sevrage. Elle se digère très bien; n'aigrit jamais, et prévient vomissements et diarrhée, même à l'époque de la dentition. Vente en gros: Me DUTAUT, à Choisy-Paris. New-Orléans: FOUGERA; St-CYR-FOURCADE, 216, Canal-Street; LYONS & Cie, 42, Camp Street.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Cottage de résidence.

Rue Moralès, Troisième District.

Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.

No. 8,796.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet— SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade rue Moralès, sur 60 de profondeur.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité sur ladite propriété.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengle, notaire. Dépôt de 10 pour cent.
26 mai—26—juin 2,9,16,23,30

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Troisième District,

No 522 rue Derbigny, coin Union.

Cottage double, donnant un bon revenu, Nos. 323 et 325, rue Urquhart, entre St. Ferdinand et Port.

Frank J. Kern et autres contre George Duchmann, tuteur datif.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, — A. Brignoni, encanteur, — Bureau: Nos. 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 9 avril 1888, et signé le 18 avril 1888, No 23,720 du docket, dans l'affaire de Frank J. Kern et autres contre Geo. Buchmann, tuteur datif, pour un partage entre les héritiers.

1° Cinq certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les servitudes et avantages s'y rattachant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 25 (ancien 7 ou 750 nouveau) borné par les rues Claiborne, Derbigny, Union et Bagatelle, lesquels lots sont désignés par les numéros vingt à vingt-quatre, les deux inclusivement, sur un dessin particulier annexé au dit acte de Frans Case, receveur de Fred. Robberts, et un plan de Jos. Pilié, passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 20 juin 1879, le dessin ci-dessus étant fait d'après un plan de Chas. A. De Armas, architecte, en date du 17 juillet 1872, déposé au bureau de Placide J. Spear, encanteur. D'après ce dessin et ce plan, les dits lots mesurent chacun 26 pieds 11 pouces 6 4/5 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Les deux lots se touchent.

Les améliorations consistent en un cottage confortable en bois, couvert en ardoises, comprenant 4 grandes chambres, une écurie couverte en ardoises, une bonne citerne, un puits, lieux d'aisance, etc.; le dit cottage est désigné par le numéro municipal 522, rue Derbigny, coin Union.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St-Ferdinand, mesurant 38 pieds 10 pouces 2/3 lignes de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, à un étage et couvert en ardoises, comprenant 4 chambres, 2 cuisines plâtrées partout, hangars à bois et pour blanchissage, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., et connu par les numéros municipaux 323 et 325 rue Urquhart. Les deux côtés du cottage sont occupés par des locataires payant très régulièrement $12 par mois.

Conditions—La moitié ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste à un crédit d'un an en billets garantis spécialement par hypothèque et le lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente, et paiement de toutes les dépenses, des honoraires d'avocats, en cas de procédures légales pour le recouvrement du montant des billets. Le cottage devra toujours être assuré pour le montant des billets assurés par l'acquéreur et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets. L'acquéreur, en outre, sera tenu d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'achat, et il devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente par devant J. Duvigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 avril—28 av—5, 12, 19, 26 mai—2 juin.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,871—John P. Gaspard vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John P. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, à son bureau No 82 rue Douane, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. P. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député Greffier
22 avril—3f au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Philip W. Sherwood vs ses créanciers—No 23,841—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Philip W. Sherwood, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Wharton Collens, notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank D. Chrétien, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 avril—3f au 26 mai

Succession de C. A. Miltenberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,122—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles A. Miltenberger Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
19 mai—19 23 27

ANÉMIE
QUINA LAROCHE
Ferrugineux
Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles,* il procure au sang la force et les Globules rouges qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac,* excite l'*Appétit,* combat l'*Anémie,* le *Lymphatisme;* abrège les *Convalescences,* etc.
PARIS, 22, rue Drouot, 22, PARIS
NEW-YORK, E. FOUGERA ET Cie.

VICHY
Administration : PARIS, 8 boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.
Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BEULATOUR MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif DE THAPSIA
à la Marque de Hippocrate et Gallien

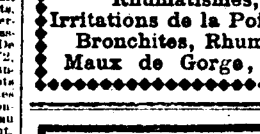

De la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

Migraines. — Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie Pharm à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne

PATE & SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux
Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de: Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinction de voix — Asthme sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marie Clémence Maudion, femme de Jacques Plaisent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,040—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par ... exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—24 29—2 juin

Succession de Philip Schaefer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23 150—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Thereza Schaefer, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19 23 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Charles Gaulon vs ses créanciers—No 24,088 Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Charles Gaulon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse Philips, notaire, en cette ville, JEUDI, le 31me jour de mai 1888, à 11 h. a m., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 16 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
17 mai—3f au 31 mai

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 26 mai
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 2 juin.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 9 juin.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) ....$80 et $100
Deuxième classe..........................$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec ameublement supérieur compris: vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New York à Londres, via Havre, Southampton, ou via Havre, Dieppe, New Haven—
1re classe, $86.00, $106.00, $126.00.
2e classe, $64.50.

New-York à Londres, via Havre, Paris, Calais, ou Boulogne et Douvre—
1re classe, $141.00, $121.00, $101.00.
2e classe, $81.00.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT

Partant Mercredi 30 mai, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA NEW ORLEANS
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. Kemble.

Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.........$40
Entrepont............20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 8 mai 1888, quittera Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Tous les jours, exceptés les Dimanches et les Mercredis à 4 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville tous les jours à 5:30 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Old Landing.

Les DIMANCHES et MERCREDIS à 8 A. M.
Les DIMANCHES et MERCREDIS à 6 P. M.
Prix, aller et retour.........50 cents
Prix, (tous d'excursion.) aller et retour, à tous les points sur la rivière, 50 cents extra.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.

Le fret délivré à Covington et Old Landing les dimanches et mercredis.
W. G. COYLE, Agent,
6 mai— No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

Les "fast limited trains" de cette ligne font un trajet rapide de plusieurs heures de moins que toute autre ligne allant à Cincinnati et autres villes de l'Est.

Deux trains solides tous les jours—Nouvelle-Orléans à Cincinnati, Lexington, Chattanooga et Birmingham. Comparez notre tableau avec celui des autres lignes.

	No 2. Limited.	No 6. fast line.
Dép. Nlle Orléans......	5:00 p. m.	9:00 p. m.
Arr. Meridian..........	10:20 p. m.	4:00 a. m.
Arr. St. Louis...........		7:20 a. m.
Arr. Tuscaloosa........	1:40 a. m.	9:10 a. m.
Arr. Birmingham......	3:20 a. m.	11:25 a. m.
Arr. Attalla............	5:25 a. m.	1:55 p. m.
Arr. Chattanooga.....	8:30 a. m.	6:20 p. m.
Arr. Junction City....	2.50 p. m.	2:23 a. m.
Arr. Lexington.........	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr. Cincinnati........	6:40 p. m.	6:40 a. m.

Nouvelle-Orléans à Cincinnati 23 1/2 heures.

Nouvelle-Orléans à Washington, New York, Boston, Baltimore, Philadelphie et autres principales villes—un train en avance sur toute autre ligne en concurrence.

Bureau pour les billets—34 rue St-Charles
J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, Nlle Orléans.
1er janv 4 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ
No 1 Fast mail. 9.00 A. M.	No 2 Fast mail 5:00 PM
No 3 Express. 6 25 P. M.	No 4 Express 8:00 AM
No 5 Baton Rouge accomodation 10 00 A. M.	No 6 Baton Rouge accomodation 3.45 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle Orléans et Vicksburg, Memphis et Louisville.

Les passagers peuvent rester dans les chars dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Des correspondances de trains se font à Harahan pour Natchez, N. J. et C. et Cooper's Well, à Vicksburg avec le V., S. & P. et V. et M. R. R.; à Memphis avec le Gulf Route pour Kansas City et le West et N., M. & M. V. RR pour l'Est; aussi avec d'autres lignes divergentes.

Ligne courte pour Hot Springs.
JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. P & P. A.
B. F. REYNOLDS,
Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.........9:10 pm
San Antonio Ex. press, daily...7:20 pm	New Orleans Ex. press, daily...8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Ex.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen Pass. Agt.
17 avril—1an

BASILE BARES.
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables
Accords et réparations de pianos une spécialité
20 mars—

Wm. H. Heyl vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,483—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. Heyl, syndic provisoire et John H. Murray, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18—mai 18,23,27

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu............	$268,519 46	
Sur risques de rivières..........	5,998 19	
Sur risques maritimes...........	6,910 08	$281,428 73
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886.		66,610 70
Total des primes........		$348 039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc..........		34,069 77
Total du revenu pendant l'année..........		$382,109 20
Déductions et dépenses:		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887........		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations.......		58,465 53
Réassurances..........		15,053 25
Courtage et commissions.........		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887........	$128,074 23	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887........	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887........	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887........	$136,283 63	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane........	11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane........	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol........	1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau........	2,974 32	
Compte des salaires du bureau local........	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887........	340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887........	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886........	18,951 83	
Total des dépenses et déductions........		380,269 38
Balance nette........		$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus........	$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés........ $93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886........ 66,610 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887........	26,965 22	
Total sur les profits de 1887........		45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887........		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques........	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie........	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00........	131,000 00
Bons Crossman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00........	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement........	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission........	68,432 80
Billets à ordre pour primes, non dus........	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées........	1,821 00
Dû sur jugements garantis par bon........	32,728 97
Loyers échus pour collection........	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange........	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association........	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital........	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés........	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues........	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés........	1,034 00
Surplus net........	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA, GEO. McCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. McDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN McGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS. SMITH, JOHN HENDERSON Jr., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
19 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie........		$357,297 54
Sur les risques de rivière........		7,534 82
Sur les risques de mer........		7,718 19
		$372,550 55
A ajouter: Primes non acquises de 1886........		70,842 00
Total des primes........		$443,392 55
A ajouter: Intérêt et profits et pertes........		$ 30,850 74
Revenu total........		$474,243 29
A déduire: Pertes payées— Sur les risques d'incendie........	$ 164,318 32	
Sur les risques de rivières........	5,814 40	
Sur les risques maritimes........	1,457 30	
	$171,590 02	
Primes remboursées, cancellations et commissions........	94,665 28	
Réassurances........	50,215 50	
Taxes et licences........	4,434 18	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc........	24,067 11	
Total des dépenses........		$334,972 09
Surplus........		$139,271 20

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant........	$ 69,873 17
$25,000 bons 4 pour cent des Etats Unis, avec coupons........	31,468 75
$119,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)........	130,900 00
$80,200 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans inclus primes tirées........	105,864 00
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane........	22,500 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales.)........	30,629 98
1 action N. O. Produce Exchange........	135 00
1 action N. O. Sugar Exchange........	75 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co........	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co........	525 00
Primes en cours de collection........	45,513 24
Meubles, accessoires, coffres-fort, etc........	2,000 00
Dépôt avec le Board des Underwriters........	150 00
	$439,684 14

PASSIF.

Capital-actions payé........	$300,000 00
Fonds de réserve........	9,714 86
Dividendes non payés........	1,189 06
Réservé pour risques non expirés........	83,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........	31,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887........	1,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)........	12,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 11 janvier 1888.
M. T. DUCROS, Notaire.
138 rue Gravier.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire
Nlle-Orléans, 11 janvier, 1888.
12 jan—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—		
Primes sur les risques d'incendie........		$185,875 30
Primes sur les risques de mer........		6,577 07
Primes sur les risques de rivières........		4,703 65
Total des primes........		$197,156 02
Moins les primes non échues........		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887........		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie........	$50,245 05	
Sur risques maritimes........	3,078 48	
Sur risques de rivières........	1,523 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt........	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées........	19,627 13	77,830 54
Profits........		$64,351 48
Moins 7 p 0/0 dividende payé........$45,000		
Réserve pour les réclamations non ajustées........ 15 000		60,000 00
au plus........		4 351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble........	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres........	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements........	164,939 95
Billets recevoir........	54,724 51
Primes en voie de recouvrement........	22,572 97
Actions de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette........	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires........	4,335 00
Comptant en caisse........	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait et signé pardevant moi le 13me jour du mois de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix, M. W. Smith, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Paul Fourchy, Jos A. Shakspeare, W. H. Bofinger, Jno B. Lallande, D. Fatjo, U. Bassetti, Alden McLellan.

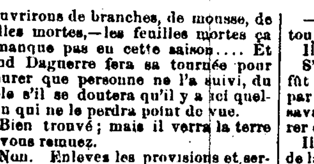

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie..	$198,521 36	
Primes de rivières....	23,660 99	
Primes maritimes....	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886.	73,616 52	
		$302,679 5
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887.	$ 78,737 07	
Primes remboursées.	20,336 28	
Réassurances........	22,068 48	
Commissions........	21,870 08	
		143,011 91
Primes nettes acquises........		$159,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes.		56,429 48
Total recettes........		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendies payées........	$112,048 65	
Pertes de rivières payées........	9,481 82	
Pertes maritimes payées........	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues........	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences........	34,525 54	
		178,176 88
Profits nets........		$ 37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane........	135,900 00
Actions de banques et autres........	136,175 00
Billets à ordre........	26,711 12
Argent comptant........	7,005 63
Propriétés foncières........	41,864 51
Primes en voie de collection........	32,379 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital actions........	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises.	78,737 07
Réservé pour pertes non payées, 1887........	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes........	2,214 35
Dividendes non payés........	21,650 00
Surplus........	125,693 99
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans,
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROB'T. MAXWELL, Chairm
G. W. SENTELL,
P. G. GIBERT,
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande, en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887, CINQ POUR CENT second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Bresselman, P. J. Cockburn, H. T. Cottam, Lloyd R. Coleman, O. Elmer, J. M. Frankenbush, Walter C. Flower, P. G. Gibert, Chas. Holloway, C. Hernandez, N. Landry, I. L. Lyons, A. G. Lobdell, Colonel T. L. Macon, J. A. C. Wadsworth, Robt. Maxwell, Simon E. Mara, F. J. Odendahl, Wm. A. Phelps, G. W. Sentell, A. M. Silbernagel, W. B. Thompson, Jos. Vigne, A. Xiques, J. M. Walsh, T. S. Waterman, Frederick Wing, W. Y. West, W. G. Wheeler, P. Werlein.
20 jan—1a

Dix-huitième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues—		
Sur risques de feu........		$225,406 98
Sur risques de marine........		3,756 82
Sur risques de rivière........		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886........		70,255 00
Primes totales........		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes........		27,397 12
Revenus........		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu....$119,852 81		
Sur risques de marine........	7,199 67	
Sur risques de rivière........	155 63	
Total des pertes payées........	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations........	5,221 17	
Commissions........	35,937 24	
Réassurances........	17,869 54	
Licences........	1 000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc........	34,406 30	
Déboursés........		$221,642 36
Surplus........		$108,283 90
Primes non acquises de 1887........	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées........	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net........		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse........	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi........	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats........	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans........	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)........	71,953 00
Primes en voie de recouvrement........	12,628 77
Prêts sur hypothèque........	42,484 34
Effets à recevoir........	3,035 00
Billets à recevoir pour primes........	3,421 65
Actions et autres valeurs........	12,144 80
Meubles et installations de bureaux........	2,500 00
Total........	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne 16nov—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie....$252,568 66		
Primes maritimes...... 11,034 79		
Primes de rivières..... 5,485 26		
		$269,088 71
Primes acquises de 1886........		75,785 78
Total des primes........		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887........	$57,567 11	
Primes remboursées..	36,595 96	
Réassurances........	6,419 13	
		$100,582 20
Primes nettes acquises........		$244,292 29
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage........		20,112 52
Revenu net........		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu........	$212,093 28	
Pertes maritimes........	9,207 03	
Pertes de rivières........	6,945 85	
Pertes payées........	$228,246 13	
Commissions........	27,459 45	
Taxes et licences d'Etat, et de ville.	8,308 30	
Donations charitables........	848 65	
Frais de Cour et honoraires d'avocat	970 28	
Babcocks et corps de sauvetage........	4,129 21	
Dépenses générales et salaires........	26,714 54	
Profits et pertes........	986 64	
		$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu........		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées........	$46,442 73	
Pertes non ajustées........	13,060 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes payées en sus du revenu........		$ 92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington........	$214,718 15
Metairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co. et N. O. Cotton Exchange........	28,300 00
Argent dans les banques........	16,300 96
Billets de premiere hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes........	67,953 68
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau........	70,835 25
Primes en voie de collection........	41,529 99
Compte de suspension et warrant d'Etat........	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires........	5 517 05
	$445 735 97

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés........	$ 3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées........	59,502 73	
		$ 62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de polices........		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.
A. SCHREIBER,
H. LAROUSSINI,
P. POUTZ,
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE, EDW. J. BOBEY, C. T. DUGAZON, D. FATJO, H. GALLY, J. W. HINCKS, H. LAROUSSINI, P. POUTZ, GUST. PITOT, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, JULES TUYES.
18 janv—1m

21me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie........		$183,534 79
Primes sur mers........		3,229 87
Primes sur rivières........		1,189 34
Totales primes........		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquises de 1886........		37.801 16
Total........		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes........	$33,077 66	
Moins appointements et dépenses générales........	12,224 12	
		20,853 54
Fonds de surplus de 1886........		19,367 02
Total........		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,478 00	
Sur primes de mers........	3,138 64	
Sur primes de rivières........	1,756 17	
	$89,372 81	
Compte de réassurances........	34,630 77	
Primes remboursées et commissions........	45,885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions........	6,923 77	
		$176,813 22
Total........		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées........	12,648 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888........	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887........	19,367 02	
	$89,162 50	89,162 50

ACTIF.

Billets reçus pour primes........	64 00
Primes en collection........	36,959 52
Prêts sur nantissements........	9,850 50
Prêts sur hypothèques........	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville........	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks........	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncière........	69,619 34
Meubles et installation........	3,367 75
En caisse et en banque........	32,616 59
	$279,162 50

L'exposé ci dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, J. J. WECKERLING, J. HASSINGER, P. W. DIELMAN, J. B. MEYERS, GEO. H. BRAUGHN, FRANK VATTER, HERM. CURTIUS, J. J. LANGLES, J. E. MERILH, JOHN THORN, LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS, W. W. HUCK, C. B. FISCHER.
15 jan—1m

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov—1a

FEUILLETON.

No 55. Commencé le 28 mars.

LA Belle Ténébreuse.

Par Jules Mary.

QUATRIÈME PARTIE.

LE JOUEUR D'ORGUE.

II.

—Suite—

Ils avaient de l'eau jusqu'à mi-jambe.

Tout à coup, Glou-Glou s'arrête et appelle Pinson.

—Hé! que nous sommes bêtes, monsieur Pinson.

—Merci. Pourquoi?

—Parce que nous ne cherchons justement pas où il faut chercher.

Et montrant les grands joncs en touffe au milieu de la mare:

—S'il y a quelque chose de caché là-dedans, c'est dans les joncs que nous le trouverons. Ce n'est pas votre avis?

—C'est bien possible.

—Arrivez.

Ils se rapprochèrent. Tous deux fouillèrent l'endroit désigné.

Glou-Glou, bientôt, laissa échapper un cri de triomphe.

—Je le tiens!

—Quoi?

—Le sac.

—Ah! tonnerre, retirez-le....

Et Jan-Jot ramena hors de l'eau une petite valise en cuir, hermétiquement close par une fermeture de nickel à double ressort.

Ils sortirent de l'eau. Ils ne s'inquiétaient guère ni du froid ni de la boue. Ils étaient tout à leur découverte.

—Tenez, monsieur Pinson, vous avez vos deux bras et vous savez probablement comment ces choses-là s'ouvrent. Regardez si par hasard il ne resterait que l'enveloppe et si le magot ne serait pas envolé.

—C'est bien improbable.

Pinson fit jouer le ressort. Le sac s'entr'ouvrit. L'humidité avait à peine pénétré dans l'intérieur. Tous les billets étaient là, intacts. L'agent referma la valise.

—Replaçons-la précieusement à la même place, dit-il.

Il la laissa retomber dans l'eau et ramena les joncs par-dessus.

—Nous n'avons plus qu'à nous en aller.

Et quand ils furent hors de l'étang:

—Voyez-vous, Glou-Glou, la preuve qu'il nous faut, la voici... le sac aux écus. Si nous l'emportons, nous ne prouvons rien, et nous faisons comme ce bonhomme de la fable qui, possédant une poule qui pondait des œufs d'or, n'a pu y tenir longtemps et l'a tuée pour voir si elle ne renfermait pas un trésor.... Si nous le laissons, au contraire, nous rencontrerons un jour ou l'autre Daguerre qui reviendra le chercher.... Car il reviendra, cela est certain, il faut nous y attendre.... Il ne laissera point pourrir ici cette fortune pour laquelle il a commis un crime.... car, remarquez, Glou-Glou, qu'il ne vous redoute pas, j'en suis assuré..... S'il, s'était senti perdu tout à l'heure quand il vous a reconnu, il aurait pris la fuite.... S'il avait connu vos soupçons, il n'aurait jamais eu assez de sang-froid pour s'en aller ainsi tranquillement comme il l'a fait, en allumant un cigare.... Il a certainement pris votre présence pour un hasard, et ce qui prouve, en somme, qu'il avait raison....

—C'est que le hasard, en effet, a tout fait.

—Donc, il reviendra. Quand? Je n'en sais rien.... Demain, cette nuit ou dans quinze jours ...

—Que faire?

—Surveiller la place, constamment, nuit et jour. Et nous entourer de toutes les précautions imaginables. Cette surveillance sera très difficile, Glou-Glou. Si nous étions à Paris, ce serait aisé. A Paris, il existe mille ruses dont nous pourrions nous servir. A Creil même, ce serait encore moins difficile. Ici, la chose m'apparaît comme très périlleuse. Voici une mare entourée de bois. Dans cette mare est cachée la preuve d'un crime. L'assassin, lorsqu'il viendra pour enlever cette preuve, commencera par tourner autour de l'étang. Il battra chaque touffe de bruyères, de fougères, chaque buisson, chaque broussaille; pas un coin qu'il n'aura visité pour s'assurer que cette fois les environ sont déserts. Il viendra en pleine nuit, peut-être,—mais plus probablement en plein jour, car la nuit, la mare est fréquentée par des braconniers, puis ceux qui auraient intérêt à le surveiller le suivraient plus facilement grâce à l'obscurité. Le jour, au contraire, il peut tout voir. Si un danger le menace, il s'en rendra compte et s'esquivera. Donc, il ne faut pas songer à la possibilité de surveiller comme nous l'avons fait aujourd'hui. Il faut nous y prendre autrement.

—Je ne vois pas comment nous pourrons faire.

—Pour le quart d'heure, je resterai ici....

—Et moi?

—Vous, Glou-Glou, vous allez partir et ferez diligence.

—Où irai je?

—D'abord et tout droit, chez M. Gérard.

—Je comprends. Je lui dirai ce qui s'est passé.

—C'est cela.

—Et ensuite?

—Vous vous rendrez à l'auberge du *Rendez-vous des Chasseurs,* et vous prierez Vatrin, de ma part de vous prêter une bêche.... Souvenez-vous de lui dire que c'est de ma part..., non pas de celle du charbonnier ou de l'Alsacien, mais de Pinson.

—Et qu'est-ce que je ferai de cette bêche?

—Vous me l'apporterez tout de suite... Ah! ce que je voudrais que vous m'apportiez aussi, c'est quelques provisions de bouche, pour vous et moi, Glou-Glou, et une couverture chaude. Les nuits sont froides, et il est possible que je ne revoie pas mon lit avant plusieurs jours. Pour vous, Glou-Glou, vous vous arrangerez comme vous le jugerez bon. Seulement, je vous préviens que notre surveillance sera pénible. Il faudra oublier la fatigue en vue du succès final. Du reste, nous pourrons dormir à tour de rôle.

Glou-Glou, muni de ces recommandations, s'éloigna.

Une heure et demie après, il était chez le docteur Gérard.

Il le mettait au courant des événements qui venaient de se passer.

—Enfin! s'écria le docteur...... M. Beaufort sera peut-être sauvé.

Le médecin courut chez le juge d'instruction.

—Monsieur Laugier, lui dit-il, je viens vous faire une prière et je vous supplie de ne pas me refuser.

—De quoi s'agit-il?

—De Beaufort, toujours...

—Je ne puis plus rien pour lui.

—Comment cela? dit Gérard, effaré.

—Oui. J'ai renvoyé le dossier à la chambre des mises en accusation et j'ai appris aujourd'hui même que l'affaire venait en cour d'assises de Beauvais le 5 octobre prochain.

Gérard tomba sur une chaise, anéanti.

—Quel malheur! Quel malheur!... Comment faire pour retarder?......

—Avez-vous de nouveaux renseignements à apporter à l'enquête?

—Aujourd'hui, non, monsieur.....

—Alors?

—Mais qui vous dit que dans quelques jours vous ne connaîtrez pas le vrai coupable?

—Eh bien, monsieur, d'ici au 5 octobre nous avons huit jours.... Je suis toujours à votre disposition pour un supplément d'enquête. Du reste, vous serez appelé en cour d'assises, vous ne l'ignorez pas, pour déposer sur les conclusions de votre rapport,—conclusions fort défavorables à Beaufort, ne l'oubliez pas.

—Hélas! je dirai ce que ma conscience me dictera.... Je dirai que je n'ai rien à changer à mon rapport, mais je dirai aussi que je suis persuadé de l'innocence de Beaufort.....

—Le tribunal vous répondra comme moi en vous demandant: Des preuves, des preuves!.... c'est-à-dire: des faits, des faits!....

—Et Beaufort, où est-il?

—Transféré à la prison de Beauvais!

—Le pauvre homme! le pauvre homme!! Ah! monsieur Laugier, s'il est condamné, ce sera plus qu'un grand malheur, ce sera un grand crime....

—Beaucoup de choses dépendent de vous, monsieur, pour empêcher que ce malheur ne s'accomplisse.

—Hélas! je ne puis rien.... je vous demande du temps.... N'est-il pas possible d'obtenir un sursis....

—On le peut.

—Eh bien! monsieur, obtenez-le, je vous en prie.... Qui sait si, pendant ce temps, l'innocence de Beaufort n'aura pas éclaté au grand jour....

—Adressez-vous à Beauvais...., à la cour....

—Et ce sera facile?

—Non. Ah! si vous pouviez soumettre des faits à l'appui de votre demande, ce serait autre chose....

—Je ne le puis,.... Que me conseillez-vous?...

—Dans la situation délicate où vous vous trouvez, il m'est impossible de vous indiquer la route à suivre. Vous ne pouvez prendre conseil que de vous-même.

Le docteur s'en alla, en répétant:

—Pauvre Beaufort! Pauvre Beaufort!

Mais bientôt il reprit courage.

—Dieu est avec nous.... se dit-il, il empêchera cette iniquité de s'accomplir.... Daguerre se trahira.... Attendons avec confiance.

Glou-Glou, en quittant son ami le docteur, avait couru tout de suite au *Rendez-vous des Chasseurs.*

—Père Vatrin, il me faut une bêche.

—Tiens, est-ce que vous avez loué un jardin, par hasard?

—Non. Voulez-vous me prêter cet outil?

—Mais c'est du superflu, pour vous, Glou-Glou...... Vous n'avez qu'un bras. Comment diable voulez-vous vous servir d'une bêche?

—Aussi ce n'est pas pour moi, père Vatrin.

—Et pour qui donc?.... Je veux savoir, moi....

—Pour l'Auvergnat d'Alsace qu'on appelle Pinson.

Et il poussa l'aubergiste d'un formidable coup de poing.

—Ah! ah! Vous avez fait connaissance?....

—Oui.

Eh bien, prenez une bêche sous le hangar, mais rapportez-là.

—Ne craignez rien. Mais ce n'est pas tout.

—Quoi encore?

—Il me faut des provisions: du pain, de la viande froide ou du fromage et du vin. Tout de suite, patron, tout de suite. Et une couverture....

—Vous voulez donc faire un déjeuner sur l'herbe?

—Justement.

—Dans cinq minutes vous serez servi.

Et en effet, cinq minutes s'étaient à peine écoulées que Jan-Jot emportait la bêche réclamée par l'agent, et accroché à la bêche un panier renfermant les provisions de bouche qu'il avait demandées et la couverture de Pinson.

Il reprit le chemin de la Mare aux Biches.

Il y retrouva Pinson qui n'avait pas bougé.

—Vous êtes exact, dit l'agent. C'est bien.

Glou-Glou jeta par terre bêche et panier.

—Dans le panier, dit-il, il y a de quoi manger pour la journée,—pour nous deux, naturellement. Chaque jour amène son pain. Demain nous verrons! Mangeons-nous tout de suite?

—Non. De la prudence, d'abord.

Pinson prit la bêche et s'en alla dans les broussailles où il s'était tenu caché, le matin même, pour surveiller Jan-Jot, creuser un trou large d'un mètre, profond d'un mètre soixante environ.

Et comme Glou-Glou ne l'interrogeait pas, mais le regardait faire avec surprise:

—C'est pour nous cacher, chacun notre tour.... Quand le trou sera fait, nous le recouvrirons de branches, de mousse, de feuilles mortes,—les feuilles mortes ça ne manque pas en cette saison.... Et quand Daguerre fera sa tournée pour s'assurer que personne ne l'a suivi, du diable s'il se doutera qu'il y a ici quelqu'un qui ne le perdra point de vue.

—Bien trouvé; mais il verra la terre que vous remuez.

—Non. Enlevez les provisions et servez-vous du panier qui les contenait. Remplissez-le de terre et allez le vider dans la mare....

Deux ou trois heures après, le trou était prêt à recevoir Pinson.

En un tour de main il avait fabriqué une sorte de petite toiture mobile à claies, garnie de branches et de feuilles. La toiture posée sur le trou le dissimulait entièrement.

La terre avait été enlevée autour. La mousse et les bruyères avaient été lavées avec soin. Pinson poussa un soupir de satisfaction.

—Ouf! dit-il.... Nous ne serons pas mal là-dedans,.... avec la couverture qui nous empêchera d'avoir trop froid aux pieds.

—Maintenant, nous pouvons manger.

—Oui. Je meurs de faim.

—Alors, mettons-nous à table!.... La couverture va nous servir de nappe. Je n'ai pas de verre. Nous boirons à la régalade.

—Parbleu!

—Dites donc, Pinson?

—Qu'y a-t-il?

—Il a du bon, le métier d'agent de police; Nous voilà en train de déjeuner sur l'herbe par un soleil superbe, dans un bois charmant. Bon pain, bon vin, bonne viande et de l'appétit...... Je n'ai pas déjeuné comme ça tous les jours dans ma vie....

—Ça, Glou-Glou, c'est le beau côté de la médaille. Mais pour un déjeuner comme celui-ci, combien de déjeuners que nous n'avons même pas le temps de prendre!.... Et les nuits à la pluie, au froid, au vent!.... Et les insuccès!.... Et les dangers!.... Fichu métier, allez, Glou-Glou. D'autant plus qu'on nous méprise,—bêtement et sans raison.

—Vous l'aimez quand même, le métier?

—Je l'adore. Il me semble que je suis toujours soldat.

Ils mangeaient vigoureusement.

S'ils avaient écouté leur appétit, il ne fût rien resté des provisions apportées par le joueur d'orgue, mais Glou-Glou savait que les provisions devaient durer deux repas.

Il était prudent. Il mit de côté le reste de la viande et une bouteille.

—Pour ce soir, dit-il, pour ce soir.

—Vous avez raison. Ah! c'est dommage.

—Et qu'est-ce que nous allons faire?

—Attendre, vous dans le trou, moi...

Pinson chercha autour de lui.

Et avisant un chêne énorme encore garni de toutes ses feuilles:

—Et moi, là-haut, dans les branches d'où je pourrai voir aussi longtemps qu'il fera jour, si Daguerre prend le chemin creux pour venir nous rendre visite.

En une minute il fut au faîte, grimpant comme un écureuil.

Glou-Glou s'était faufilé dans le trou et avait lacé la toiture.

Tout maintenant semblait désert aux environs de la Mare aux Biches.

III

Plusieurs jours se passèrent sans rien changer à la situation de nos personnages.

Glou-Glou et Pinson, installés dans la forêt, n'en bougeaient plus que pour aller chercher des provisions à Creil.

Ils passaient nuit et jours près de l'étang avec une admirable patience, un courage à toute épreuve.

Gérard attendait la cour d'assises au milieu des plus cruelles anxiétés.

Ne surviendrait-il pas d'ici là un événement qui changerait la face des choses.

En prison, Beaufort, confiant dans son innocence, restait calme, sans jamais un moment d'abattement.

Quant à Marceline et à Modeste, elles priaient.

Et Daguerre?

Il avait appris par les journaux que Beaufort passerait la ... des quatre cent cinquante mille francs de la mare.

Car il avait ce jour-là deux dangers à craindre, non moins grands l'un que l'autre.

Beaufort pouvait être acquitté; alors il se retrouvait en sa présence, et Beaufort lui demandait raison de la séduction de Marceline

Beaufort pouvait être condamné et Gérard serait dans la terrible alternative de se taire et de laisser prononcer cette condamnation ou de parler et de révéler le nom de l'assassin. Et qui sait si emporté par son émotion,—une de ces émotions qui brûlent la vie en quelques heures,—qui sait s'il ne parlerait pas?...

Et Daguerre ne voulait pas attendre ce danger.

Pourquoi n'était-il pas retourné tout de suite à la mare?

C'est que, malgré tout, en dépit de l'assurance qu'il gardait, de la certitude qu'il avait que la rencontre de Glou-Glou dans le bois n'était due qu'à un hasard, en dépit de cette certitude, son épouvante avait été si grande qu'il avait besoin de quelque temps pour reprendre confiance.

Puis, le 5 octobre n'était pas loin. Après, c'était le salut.

Elle arriva bien vite, cette date, que tant de braves gens voyaient se rapprocher avec terreur.

Il y avait une grande affluence au Palais. L'affaire de Beaufort avait un côté mystérieux qui avait frappé la foule, et l'opinion était partagée en deux camps, les uns combattaient pour lui et s'attendaient à ce que le jury ne trouverait pas suffisantes les preuves relevées contre l'accusé; les autres estimaient, au contraire, qu'il serait condamné avec des circonstances atténuantes.

Le docteur Gérard avait été convoqué; il s'y attendait.

Sur la table des pièces à conviction étaient le revolver de Beaufort... dans la forêt, et celui de Vallegrand... dans la voiture.

Après lecture de l'acte d'accusation... entendit... témoins... dépositions avaient été recueillies... de l'enquête par le juge d'instruction...

(A suivre.)